


<p><b>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</b></p> <p><b>Service régional de l'alimentation</b></p>	<p align="center"><b>Compte rendu</b>  <b>Groupe régional d'action phyto</b>  <b>GRAP ECOPHYTO</b></p> <p align="center"><b>du 25 avril 2019</b>  Chambre d'Agriculture du Vaucluse – Avignon</p>	 <p align="center"><b>PREFET DE LA REGION</b>  <b>PROVENCE ALPES COTE</b>  <b>D' AZUR</b></p>
		<p align="right"><b>Nombre de pages : 6</b></p>

### **Personnes présentes :**

voir liste en annexe

### **Actualités Réglementaires :**

Frédérique Maquaire – DRAAF

Voir le diaporama n°1 : [2019\\_04\\_25 GRAP 1 DRAAF actus regl](#)

Suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, la Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » a introduit de nouvelles exigences relatives aux produits phytopharmaceutiques.

### **Réduction des pollutions diffuses :**

Sébastien Souchon – ADIVALOR et Alice Dubois - DRAAF

### **Bilan de la filière volontaire de gestion des déchets d'agrofourniture ADIVALOR en 2018 :**

Sébastien Souchon – ADIVALOR

Voir le diaporama n°2 : [2019\\_04\\_25 GRAP 2 ADIVALOR](#)

Le périmètre de la collecte a été étendu aux gaines souples d'irrigation et aux déchets de vinification.

81 sociétés phytopharmaceutiques sont adhérentes actuellement.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), 74 opérateurs participent à la collecte des EVPP (emballages vides de produits phytopharmaceutiques).

Au niveau national, les 3 régions du sud de la France ont les taux de collecte d'EVPP les plus faibles et sont le lieux où des marges de progrès sont possibles.

En PACA, le taux de collecte des EVPP s'élève à 60 % alors qu'il est à 85 % au niveau national. En particulier, le taux de collecte des boîtes et sacs en papier ou en aluminium (emballages souples) n'atteint que 20 % alors qu'ils représentent 25 % du gisement.

Le taux de collecte est défini par déclaration de mise en marché des distributeurs.

Certaines déchetteries acceptent les boîtes et sacs. Adivalor signe des contrats avec les déchetteries pour qu'elles refusent les boîtes et sacs et les renvoient sur les distributeurs.

Les membres du GRAP constatent qu'un effort de communication est nécessaire pour améliorer la collecte de ces déchets et éviter que boîtes et sacs soient brûlés dans les exploitations ;

38 distributeurs de PACA participent à la collecte des PPNU (produits phytopharmaceutiques non utilisés) sur 98 points de collecte. Près de la moitié des PPNU collectés sont des produits interdits.

Depuis 2016, les EPI (équipements de protection individuelles) sont collectés également : Eco EPI. En 2018, la collecte a été élargie aux vêtements de protection textile réutilisables.

Pour améliorer la formation des futurs professionnels, des partenariats avec les lycées agricoles sont en cours ou à venir.

### **Bilan des aires de lavages collectives en PACA en 2018 :**

Alice Dubois – DRAAF

Voir document n° 3 , : [2019\\_04\\_25 GRAP 3 stations lavage collectives](#)

La majorité des aires de lavages collectives est localisé dans les départements du Var et du Vaucluse, notamment en zones viticoles.

Le faible équipement du département des Bouches du Rhône interroge.

La complémentarité géographique entre aires de lavage collectives et individuelles va être étudiée.

## Désherbage et gestion du sol : la situation du glyphosate en PACA

Frédérique Maquaire – DRAAF, Christophe Roubal - DRAAF

---

### État des ventes de glyphosate en PACA entre 2014 et 2016.

Voir le diaporama n°4 : [2019\\_04\\_25 GRAP 4 Glyphosate ventes PACA](#)

Les ventes de glyphosate de PACA (247 tonnes) représentent 2,8 % du glyphosate national (8 831 tonnes) en 2016.

A l'échelle de la région, les ventes de glyphosate des distributeurs localisés en PACA correspondent aux utilisateurs localisés dans la région.

Une comparaison entre départements de la région montre que les distributeurs du Vaucluse vendent plus de quantités que les utilisateurs en achètent. Ces volumes sont équilibrés par le phénomène inverse observé dans le Var et les Bouches du Rhône.

### Le glyphosate dans l'air, dans l'eau souterraine et de surface, dans l'alimentation

Voir le diaporama n°5 : [2019\\_04\\_25 GRAP 5 Glyphosate environnement PACA](#)

Dans le contexte de médiatisation et d'inquiétude lié à cette molécule, un état des lieux de la présence du glyphosate dans les milieux.

Le glyphosate est un acide aminé. Les produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active ont un classement de risque R52/53 : nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. La limite maximale de résidus (LMR) est fixée à 0,1mg/kg pour l'ensemble des denrées, sauf céréales, lentilles (10mg/kg) et soja, tournesol, avoine, orge (20mg/kg). Pas de LMR fixée pour les aliments pour animaux.

Sa dose journalière admissible (DJA) est de 500 µg /kgpc/j (toxicité chronique).

La concentration sans effet prévisible pour l'environnement « predictive non effect concentration » (PNEC) est de 28 µg/ l.

- Dans l'air : les données sont issues d'une campagne analytique spécifique d'Air PACA/Atmo Sud ; le glyphosate n'est mesuré qu'à des concentrations inférieures au ng/m<sup>3</sup>, sachant qu'un sportif inhale 1,5m<sup>3</sup>/h.

- Dans l'eau du robinet : très bas niveau de contamination en PACA.

- Dans les eaux souterraines : une présence faible avec des concentrations moyennes en diminution depuis 2002, toujours inférieures à 0,4 µg/ l.

- Dans les eaux de surface : une présence régulière inférieure à 0,5 µg/ l avec une évolution faible à la baisse même si on observe quelques rares cas de contaminations liées à de mauvaises pratiques. Le métabolite du glyphosate AMPA peut être issu de produits détergents (lessives industrielles). Ainsi, on le retrouve à des concentrations plus élevées en zones urbaines, et dans ce cas le rapport des concentrations AMPA / glyphosate est très supérieur à 1.

Une analyse sur plusieurs sites de la région, montre que l'on retrouve systématiquement le glyphosate et l'AMPA. En nombre d'occurrences, le glyphosate et l'AMPA arrivent en tête, suivis d'une série de molécules diverses (médicaments, produits industriels ...). Le 2<sup>e</sup> pesticide trouvé dans les eaux de surface est le fipronil, insecticide, médicament vétérinaire autorisé pour chiens et chats. Cette molécule apparaît préoccupante compte tenu de sa faible PNEC 0,00077 et de sa faible DJA 0,0002 µg/kgpc/j. Son seuil de détection est supérieur à la PNEC. Cet insecticide peut causer des dégâts sur les populations d'abeilles notamment.

Le glyphosate dans les urines : des militants d'association ont participé à des campagnes de mesure du glyphosate dans les urines. L'ingestion de 100 g de produit contaminé à hauteur de 0,1mg/kg suffit pour atteindre 1 µg/ l de glyphosate dans les urines. Les produits ingérés sont probablement des produits ayant subi des traitements pré récolte « preharvesting treatment » , pratique abandonnée en France : consommation de produits importés (céréales, légumes secs, soja, bière, ...).

### Entretien du sol : bilan de 9 années de travaux conduits par la chambre d'agriculture du Vaucluse

François Bérud – CA 84

---

Voir le diaporama n°6 : [2019\\_04\\_25 GRAP 6 Entretien Sol CA84](#)

Différentes modalités ont été testées : mulchs, enherbement sous le rang, entre les rangs, rolofaca, tonte un inter rang sur 2, sol nu ou graminées avant plantation, ...

En conclusion, ces nouvelles pratiques amènent à repenser le choix du matériel végétal pour favoriser des variétés plus productives. Il est plus facile de faire baisser des productions excessives que l'inverse. Elles demandent également à tester les variétés et les mélanges d'engrais verts pour pérenniser les rendements.

## **Exemple d'action d'animation DEPHY : le test du slip** conduit par la chambre d'agriculture du Var

Frédérique Maquaire – DRAAF, avec les compléments de Eric Altero, directeur de la CA 83

---

Voir les documents 7 et 7 bis : [2019\\_04\\_25 GRAP 7 Poster Test du slip Boutfol](#), [2019\\_04\\_25 GRAP 7bis Plaquelette activité biologique des sols](#), et la vidéo en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=dPv863h6mkY>

Cette opération a été conduite par les trois réseaux DEPHY animés par la chambre d'agriculture du Var : viticulture, maraîchage et oléiculture.

Cette animation a conduit les agriculteurs à s'interroger et échanger sur leurs pratiques de gestion du sol. Qu'est ce qu'on fait quand on arrête le désherbage chimique ? Suite à ces journées un certain nombre de producteurs font des essais d'engrais verts.

Cette animation a eu beaucoup de succès, auprès des agriculteurs lors des journées de démonstration DEPHY, mais a également fait le buzz suite au reportage réalisé par France3.

## **Stratégies de gestion de la flore adventice et alternative au glyphosate :** enseignements du réseau DEPHY

Nicolas MUNIER-JOLAIN, INRA Dijon

---

Voir le diaporama n°8 : [2019\\_04\\_25 GRAP 8 Munier-Jolain](#)

Leviers non chimiques de la flore adventice : l'agronomie ça marche ! La combinaison de techniques peu efficaces est efficace.

Enseignements du réseau DEPHY : thèse de Martin Lechenet, travaux de valorisation du point zéro en grandes cultures en conventionnel. Variabilité des IFT expliquée par la stratégie de l'agriculteur : diversification, désherbage mécanique.

Pour le blé, la baisse des IFT est corrélée à une baisse des rendements mais pas de la rentabilité.

Scénario de transition généralisée : à l'échelle de la France IFT diminue de 30 à 42 %. Légère modification des assolements régionaux et augmentation de la diversification. La production globale augmente avec moins de céréales à paille et de colza mais plus de légumineuses graines, maïs et prairies temporaires. L'impact sur la balance commerciale de la France serait positif avec une diminution des importations d'équivalent pétrole (engrais) et de protéines végétales (soja américain).

Le glyphosate en grandes cultures : seulement 10 % des doses utilisées visent les vivaces. Toutes les alternatives aux herbicides à effet partiel ne constituent pas une alternative au glyphosate. L'arrêt du glyphosate en grandes cultures n'a pas d'impact sur les charges mécaniques, les GES, la consommation d'énergie mais sur l'organisation du travail : nombre d'interventions et débit de chantiers en hausse.

## **Vers Ecophyto II + : Déclinaison régionale et évolution de la feuille de route**

Frédérique Maquaire – DRAAF

---

Voir le diaporama n°9 : [2019\\_04\\_25 GRAP 9 Ecophyto II+](#)

Communication régionale :

Le budget pour financer des actions de communication régionale a été très fortement réduit. Il est aujourd'hui à la discrétion de la Chambre régionale d'Agriculture.

Il est proposé de cibler les projets portant sur la gestion du sol et les alternatives aux herbicides.

**Les membres du GRAP valident cette thématique « gestion du sol et les alternatives aux herbicides »**

Les partenaires Ecophyto de la région sont invités à se fédérer pour proposer un projet commun au vu de la faible enveloppe régionale (10 000€).

Evolution de la feuille de route :

Les membres du GRAP sont invités à proposer des actions pour faire évoluer la feuille de route régionale qui doit constituer la déclinaison régionale du plan Ecophyto II+.

Les membres du GRAP seront sollicités par courriel, puis **une réunion de travail sera organisée courant octobre novembre** afin de finaliser le projet de feuille de route en ce qui concerne le volet agricole, avant présentation à la commission régionale de l'agro-écologie en décembre.